

(1)

(N° 208.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1853.

ÉRECTION DE LA COMMUNE DE TORGNY (LUXEMBOURG) (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. PIERRE.

MESSIEURS,

Dans la séance du 5 du courant, M. le Ministre de l'Intérieur a déposé un projet de loi tendant à distraire de la commune de Lamorteau la section de Torgny et à ériger celle-ci en commune distincte. Vous avez renvoyé le projet à une commission ; elle a examiné attentivement le dossier. Il est résulté de cet examen que des motifs nombreux et déterminants militent en faveur de l'érection de Torgny en commune. L'exposé que nous en a fourni le Gouvernement à l'appui du projet, nous dispense de vous les reproduire ici : ils ont sans doute fixé votre attention. Nous nous bornerons à vous dire que, depuis quatorze ans, la séparation dont il s'agit est instamment sollicitée, aussi bien par les sections, qui formeront la commune réduite de Lamorteau, que par la section de Torgny elle-même. Une telle persistance prouve assez la convenance, la nécessité de la séparation. Aussi toutes les autorités consultées ont-elles été unanimes pour lui donner un avis favorable. Le conseil provincial de Luxembourg s'est même prononcé dans ce sens deux fois différentes, en 1840 et en 1852. La commission, également à l'unanimité, vous propose, Messieurs, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

LÉON PIERRE.

Le Président,

VICTOR TESCH.

(1) Projet de loi, n° 203.

(2) La commission était composée de MM. TESCH, *président*, d'HOFFSCHMIDT, JACQUES, MONCHEL, MOXION, ORBAN et PIERRE.